Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 6

Artikel: Cours de jeunes tireurs [Fortsetzung]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-706368

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

importante de ses forces; la bataille se présente dans de moins favorables conditions; la victoire exigera un plus pénible effort et coûtera plus de sang. La conception du chef a été compromise par l'insubordination de la troupe.

Un autre exemple nous est fourni par le fameux passage du Saint-Bernard en 1800 par Bonaparte et son armée. En effet, tandis que cette armée traversait le Valais, les Autrichiens, de l'autre côté des Alpes, commandés par le général Mélas, étaient occupés à assiéger les français de Masséna dans Gênes. Supposons que les soldats du Premier-Consul aient obéi avec nonchalance et qu'aux difficultés du passage de la montagne ils eussent ajouté les retards causés par l'insubordination, il eût fallu quelques jours de plus à l'armée pour déboucher en Italie, et les Autrichiens auraient eu le temps de venir l'attendre à la sortie du défilé de la vallée d'Aoste. Le plan de campagne de Bonaparte échouait alors. C'eût été le cas inverse du premier exemple que nous avons donné.

Non seulement, la discipline de tous, officiers et soldats, est indispensable à la réussite du plan d'un chef, mais elle est capable de corriger ce que ce plan peut présenter de défectueux. Les chefs sont des hommes, donc sujets à l'erreur. Napoléon Ier lui-même s'est trompé quelquefois et l'on peut citer des cas où les qualités de ses soldats lui ont donné la victoire malgré son erreur. Si la troupe n'est pas disciplinée, une telle victoire devient impossible; la faute du chef est aggravée par l'insuffisance des soldats. Au contraire, la bonne exécution d'un plan même médiocre peut réparer cette médiocrité. Que l'on se rappelle cette pensée de Bugeaud:

« Subordonné, ne critique jamais les ordres de tes supérieurs. Respecte une position pleine de difficultés. Si tu ne peux rien changer à une disposition qui te paraît mauvaise en elle-même, sache qu'elle peut encore réussir par ton courage et ta bonne volonté. Ne désespère pas tes camarades moins perspicaces que toi; tu détruirais leur élan qui eût seul suffi peut-être pour corriger les plus détestables conceptions. Sois patient, brave, dévoué à tes devoirs, à tes chefs et à tes camarades. »

Nous voudrions donner encore un ou deux exemples des nécessités de la subordination, exemples plus modestes que ceux que nous venons d'invoquer.

Un chef de compagnie a déployé sa ligne de tirailleurs. Il a réparti le feu de ses sections entre les buts qu'offre la ligne ennemie. Cette répartition est nécessaire pour que toute la ligne ennemie soit sous la menace de notre feu. Mais, dans une section, les tirailleurs manquent de discipline; ils ne tirent pas sur l'objectif qui leur a été assigné, mais sur un autre, qu'ils trouvent plus facile. La partie de la ligne ennemie sur laquelle ils auraient dû tirer est donc bien tranquille; personne ne la gêne; ses tirailleurs visent tout à leur aise, tirent calmement et nous infligent des pertes que nous aurions évitées si nos soldats avaient obéi.

On sait combien sont importants les soins à donner aux chevaux dans un escadron de cavalerie, et plus encore, dans une batterie d'artillerie. Par le manque de ces soins, l'escadron devient rapidement indisponible et les attelages de la batterie refusent leur service. Que peut un chef et comment remportera-t-il la victoire, si, au moment où il a besoin de sa cavalerie et de ses canons, il constate que, faute d'avoir obéi aux instructions de leurs officiers et de leurs sous-officiers, ses soldats ne sont plus en mesure d'agir avec la vigueur nécessaire?

Tous ces exemples montrent bien que la subordination est une impérieuse exigence d'une armée et que l'absence de discipline dans une troupe est un danger, moins encore pour le chef que pour cette troupe elle-même et pour le pays dont elle trompe la confiance.

La discipline est bien le gage et le fondement de la victoire.

Cours de jeunes tireurs (Suite.)

I.

Tâches du premier jour:

a) dans le cadre du groupe:

Le moniteur aura soin d'isoler complètement son groupe des autres participants et débutera par donner une théorie approfondie sur la connaissance de l'arme, du fonctionnement de ses pièces et s'assurera par sondages fréquents que les élèves confiés à ses soins comprennent bien son enseignement, tout en retenant le nom et la fonction des pièces du fusil. Il en fera de même des objets contenus dans le sachet d'accessoires.

Parallèlement à cette théorie, il démontrera plusieurs fois comment on procède au grand démontage de l'arme ainsi qu'au remontage. Les élèves auront à leur tour à exécuter exactement la même tâche, mais au commandement, afin de permettre aux moins habiles de travailler en même temps que leurs camarades.

Les expériences acquises cette année (mois d'août 1935) dictent que cette prise de contact immédiate avec l'arme est excellente: le jeune homme tout en se familiarisant avec le mécanisme de son fusil, connaîtra d'autant mieux l'importance qu'il y a à prendre soigneusement le « cran d'arrêt » et ce que signifie la visée.

Durée approximative de la théorie: ½ heure.
Durée approximative du démontage et du remontage: 1 heure.

b) dans le cadre de la section:

Le moniteur en chef, après s'être assuré de la bonne marche des théories dans le cadre des groupes, rassemblera les jeunes tireurs et les orientera sur les points ci-dessous:

1° A l'entrée en stand, la culasse doit être ouverte et le couvre-canon enlevé.
2° Le fusil ne doit jamais être chargé ailleurs qu'au stand et ne sera jamais manipulé derrière des personnes.
3° Sous aucun prétexte, il ne sera autorisé à prendre de la munition avec soi à la maison. Illustrer cet exemple d'un accident récent, en donner lecture.
4° Il est strictement interdit de mettre une personne en joue, même lorsque l'arme n'est point chargée.
5° Le fusil doit être placé à la maison dans un endroit bien sec, éloigné de toute conduite à gaz. Il devra être toujours soigneusement graissé.

Il procédera ensuite au graissage des armes de la section, en la disposant sur deux rangs, l'un faisant face à l'autre, à environ quatre pas d'intervalle. Le premier rang sortira le cordeau et la boîte à graisse du sachet d'accessoires, pendant que le second enlèvera la culasse en tenant l'arme le canon contre terre (en expliquer la raison). Une fois le cordeau introduit, on rendra les jeunes tireurs attentifs au fait que l'arme doit être tenue à la hauteur de l'épaule et non plus bas.

Cette opération terminée, le moniteur en chef procédera à une inspection méthodique des armes, en conservant la formation sur deux rangs, le second serrant

en ce moment sur les jeunes tireurs du premier, à leur gauche:

second rang: . . . . . } 3 à 4 pas
premier rang: . . . . . }

Durée de la théorie : ½ heure
Durée du graissage : ½ »
Durée de l'inspection: ½ »

Licenciement: 1700 (dans l'hypothèse que la convocation aura été faite pour 1400).

II.

Tâches du second jour:

Convocation : 1400 — Appel.
Licenciement: 1700

a) dans le cadre du groupe:

Exercices de gymnastique:

1° Extension lente des bras en haut, en levant les talons. La respiration se fait librement. La tête reste immobile. La paume des mains est tournée à l'intérieur, les doigts sont tendus.

2° Les jambes sont lancées en avant, le pied à la hauteur de l'épaule, en levant légèrement le talon de la jambe ne travaillant pas.

3° Exercices simultanés des bras et des jambes:

a) Les bras sont fléchis, les poings à la hauteur des épaules, à l'extérieur de celles-ci. En tendant les bras:
en avant,
de côté,
en haut,
ouvrir les mains en allongeant les doigts. Les talons sont levés lorsque les bras sont tenus. Position énergique, détente brusque et sèche.

b) même exercice, en fléchissant les jambes, au moment où l'on tend les bras.

4° Exercice du torse. Position des jambes: écartée, bras tendus en haut, tête droite et immobile. On incline le torse en ne bougeant que les hanches, la tête reste entre les bras, les jambes sont tendues. Une fois que les mains touchent les pieds, la tête pend librement. Le retour à la position initiale s'effectue d'abord par les bras — la tête — le dos.

5° Exercice de jet du boulet (3½ kg) sans élan, en tendant bien le bras droit dans la prolongation du corps. Le boulet repose dans la paume de la main, les doigts étant tendus sur celui-ci.

Rassemblement de la section.

6° Répétition dans le cadre de la section des exercices ci-haut.

7° Jeu:
Baskett-ball (les sociétés de gymnastique locales prêteront volontiers les corbeilles et un ballon),
Course de relais,
Partie de « saute-mouton ».
Repos.

Durée approximative de la gymnastique: 1 heure.

Reprise du travail:

a) dans le cadre du groupe:

Répétition du fonctionnement de l'arme, démontage de la culasse. Instruction du tir:

la charge et retirez les cartouches } des munitions dites de démonstration sont mises à disposition par les arsenaux cantonaux

Chevalet de pointage:
exercices de visée,
pointage sur un but bien déterminé,
triangle de dispersion.

Prise du cran d'arrêt dans la position couchée.

Théorie portant sur la manière de marquer les points:
a) à la ciblerie,
b) sur la feuille de stand. Exiger un travail propre.

Durée approximative de cet enseignement: 1½ heure.

b) dans le cadre de la section:

Répétition complète du travail effectué dans le cadre du groupe, en vue d'assouplir la section. Celle-ci sera disposée dans un endroit suffisamment grand afin que chaque élève ait assez de place disponible.

Graissage des armes.

Inspection.

Licenciement: 1700. (A suivre.)

Petites nouvelles

La Suisse ayant annoncé officiellement sa participation au concours international de patrouilles militaires qui se déroulera, en février prochain, dans le cadre des jeux olympiques d'hiver, à Garmisch-Partenkirchen, dans les Alpes bavaroises, les autorités fédérales compétentes ont commencé les travaux préparatoires en vue de la sélection et de l'entraînement de nos représentants. Le concours est fixé au 14 février et comprend un parcours de 25 km comportant une différence d'altitude de 600 mètres. Les patrouilles concourantes compteront un officier, un sous-officier et deux soldats, et chaque pays n'aura le droit de présenter qu'une patrouille avec deux suppléants.

Dernièrement a eu lieu, à Berne, le premier cours d'entraînement auquel vingt hommes prirent part. Un cours sur la neige, de 10 jours, aura lieu à Andermatt en janvier.

*

Le Conseil fédéral a pris un arrêté relatif à l'attribution des cyclistes à la cavalerie. L'arrêté se fait sur l'article 184 de l'organisation militaire et a la teneur suivante:

1. les cyclistes dépendent du service de la cavalerie, le chef d'arme de la cavalerie a, à leur égard, qualité de chef de service;

2. les instructeurs nécessaires à l'instruction des recrues et à l'instruction des cadres dans les écoles prévues à cet effet, passeront du service de l'infanterie à celui de la cavalerie, conformément aux dispositions du Département militaire;

3. le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 1936. Le Département militaire est chargé de son exécution.

*

Six ans se sont écoulés depuis le vote en 1929, des crédits nécessaires à notre aviation militaire, qui permirent l'acquisition de 105 appareils: avions de chasse Dewoitine et Fokker d'observation. Ce matériel est encore excellent à l'heure actuelle, mais la technique a fait dans ce domaine des pas de géants. Dans un temps plus ou moins rapproché nos avions militaires seront donc devenus trop vieux. Dans son message de 1933 sur l'armement et l'équipement complémentaire de l'armée, le Conseil fédéral déclarait déjà que le renouvellement du matériel d'aviation militaire était inévitable, et même dans un temps relativement court, d'abord parce que, comparés à un fusil ou à une bouche à feu, les appareils durent moins longtemps, ensuite parce que la technique de la construction des avions s'est développée avec une telle rapidité qu'un appareil du dernier genre est dépassé après quelques années par de nouveaux modèles, qu'il est ainsi démodé et de moins en moins apte à être employé au front. Un fait important à retenir, c'est que le moment à partir duquel nos appareils sont hors d'usage dépend pour ainsi dire entièrement de l'évolution de l'industrie aéronautique et de l'acquisition des